YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 17
N/réf : NDA/FV

DECISION N°2006 / 303

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la cérémonie du 88ème anniversaire de l'Armistice de la Guerre de 1914 - 1918, le Samedi 11 novembre 2006, conclue avec l'association "L'HARMONIE CROSNOISE "

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser une animation musicale le samedi 11 novembre 2006, lors de la cérémonie du 88ème anniversaire de l'Armistice de la guerre de 1914 - 1918,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association dénommée « L'HARMONIE CROSNOISE » correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer la convention de prestations de service relative à l'animation musicale lors de la cérémonie susvisée avec l'association "l'Harmonie Crosnoise" sise 34, rue des Carquelins, 91560 Crosne, représentée par Monsieur MILLERET, Président,

DIT que le montant de la prestation est fixé à 500.00 € (cinq cent euros),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Fait à Yerres, le 7 novembre 2006

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération